



Demission ou abandon de poste que dois je faire

Par **jaminska**, le **03/09/2009** à **23:33**

Bonjour, je viens de faire un abandon de poste je suis en cdi depuis 10 mois, grosse dispute avec mon employeur, je desire ne plus retourner a mon travail, que dois je faire : lettre de demission ou bien dois je attendre le courrier de celui ci comme avertissement, ma convention est de 1 mois de preavis je ne veux pas le faire aider moi svp je suis perdue merci

Par **Visiteur**, le **04/09/2009** à **15:58**

bonjour, [citation]dois je attendre le courrier de celui ci comme avertissement[/citation] et après si il vous envoie le courrier, vous allez reprendre le travail ??? petit bémol, sachez qu'un employeur n'est pas obligé de vous licencier en abandon de poste.. donc pas de chômage, ni de possibilité de travailler ailleurs. il existe depuis l'année dernière, la rupture conventionnelle.. il faudrait peut être y songer...